

IMPUTATION BUDGETAIRE  
Budget Annexe Eau  
Art. 231 3001

RAPPORT N° 97/3-18  
du Conseil Municipal

**OBJET**

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
DU CHEMIN DES MARAÎCHERS A LA BRETAGNE**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

Les caractéristiques du réseau de distribution d'eau potable desservant la partie haute du Chemin des Maraîchers à La Bretagne comprise entre les Chemins des Jacquieres et des Jamblons. Ne permettant pas de satisfaire l'évolution de la demande (urbanisation - sécurité incendie), il s'avère nécessaire de procéder à son renforcement.

Les travaux projetés comprennent :

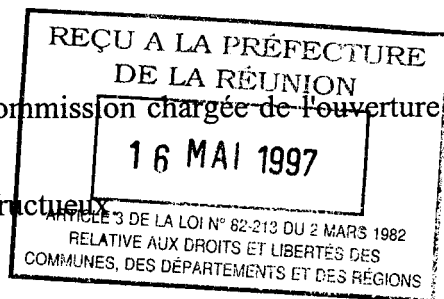
- l'exécution de fouilles et pose de canalisation en fonte ductile :
  - \* de diamètre 150 mm sur 700 ml env. dans l'emprise du Chemin des Maraîchers.
- la mise en place du dispositif de protection du réseau comprenant :
  - \* une ventouse 40/60,
  - \* une vidange DN 150,
  - \* le report des branchements particuliers.
- la pose de deux bouches à incendie ;
- les réfections de chaussée et la remise en état des lieux.

Le coût des travaux est estimé à 900 000 F HT. Les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser :
  - \* à lancer l'appel d'offres,
  - \* à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis,
  - \* à traiter par marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 97/3-18  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 12 mai 1997**

**OBJET**

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
DU CHEMIN DES MARAICHERS A LA BRETAGNE**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/3-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Bretagne, présenté au nom des Commissions, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

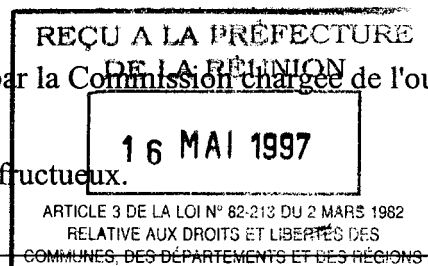
**ARTICLE 1**

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable du Chemin des Maraîchers à La Bretagne.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire :

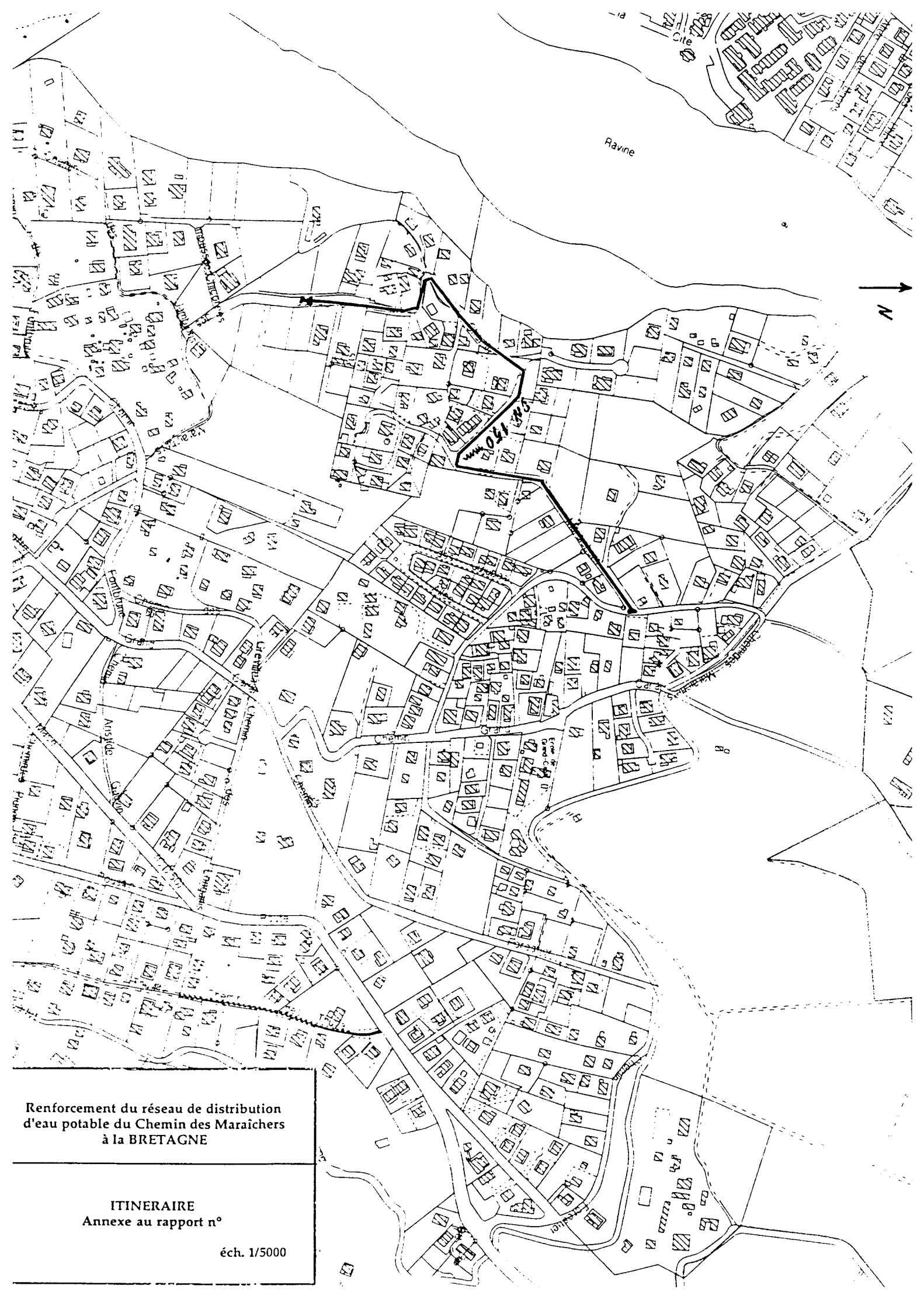
- \* à lancer un appel d'offres ;
- \* à passer un marché négocié avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- \* à traiter par marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux.



Fait à Saint-Denis,  
le 16 MAI 1997



**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



**Renforcement du réseau de distribution  
d'eau potable du Chemin des Maraîchers  
à la BRETAGNE**

**ITINERAIRE  
Annexe au rapport n°**

éch. 1/5000